

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1585

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 51

À l'alinéa 23, après la référence :

« 4 *bis* »,

insérer la référence :

« et au 5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.